Avenant à la convention d'exploitation des réseaux sur les résidences du campus de Cachan du 1er décembre 2015

Entre

L'École Normale Supérieure de Cachan
ci-après désignée « l'ENS »
sise à Cachan, 61 avenue du Président Wilson, 94235 CACHAN CEDEX,
représentée par son président Monsieur Pierre-Paul ZALIO

d'une part
et

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil
ci-après désigné « le CROUS »,
sise à Créteil, 70 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil,
représenté par son directeur Monsieur Alexandre AUMIS

d'autre part
ainsi que

L'association « Cachan Réseaux À Normale Sup' »
ci-après désignée « le CRANS »,
sise à Cachan, 61 avenue du Président Wilson, 94235 CACHAN CEDEX,
représentée par sa présidente Madame Mathilde ESPINASSE

d'autre part.

Après avoir rappellé que le 1er décembre 2015 a été conclue une convention entre l'ENS de Cachan, le CROUS de Créteil et l'association CRANS portant sur l'exploitation des réseaux sur le campus de Cachan, les parties font part de leur volonté que les services du CRANS soient accessibles pour les étudiants et les résidents, dans des conditions et lieux non prévus par la convention, en particulier dans le restaurant universitaire de Cachan, par l'intermédiaire du réseau du CROUS.

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 25 DE LA CONVENTION, IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE :

A l'annexe I, le plan du réseau et le plan des bornes sont modifiés comme suit :

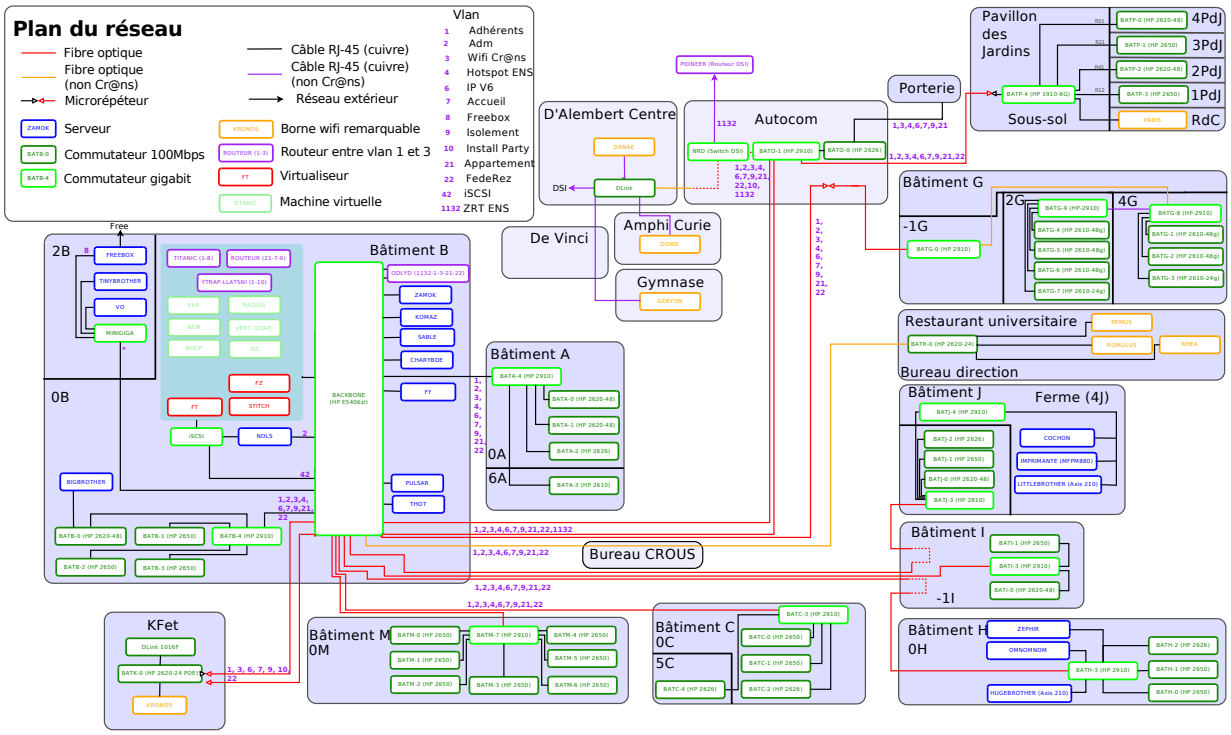

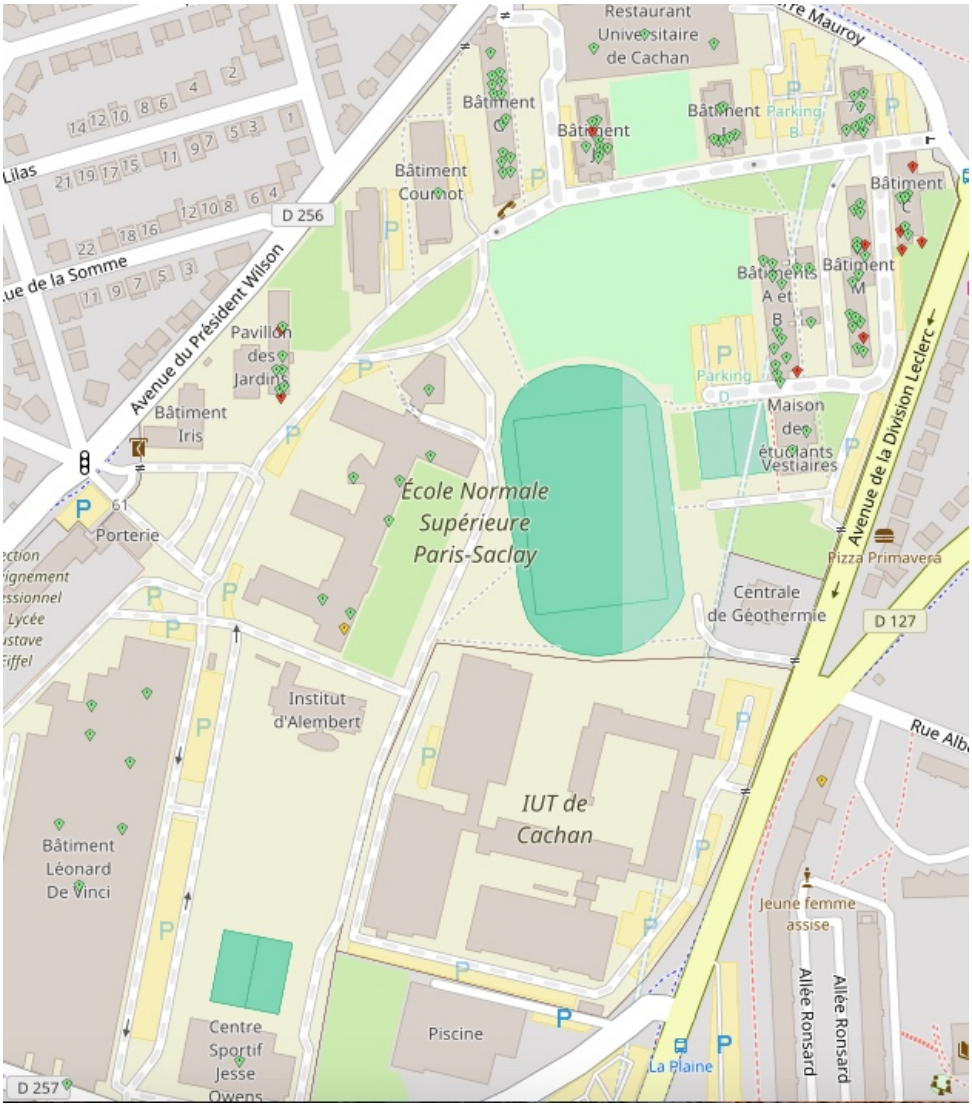

A l'annexe I, sont ajoutés dans la section Bornes WiFi dans des locaux CROUS :

Bâtiment M

- merion : Au 1er étage ; Dans le faux-plafond, dans le hall centre, Alimentation électrique depuis le rez-de-chaussée
- mercure : Au 3e étage ; Dans le faux-plafond, dans le hall centre, Alimentation électrique depuis le rez-de-chaussée

Bâtiment G

- gyges : Au 5e étage nord ; Dans le faux-plafond, devant la G523, Alimentation électrique depuis le 4e

Restaurant universitaire

- romulus : Au Rez-de-Chaussee ; point de vente centre, Alimentation électrique depuis le brassage bureau
- rhea : Au Rez-de-Chaussee ; point de vente est, Alimentation électrique depuis le brassage bureau
- remus : Au 1er étage ; point de vente ouest, Alimentation électrique depuis le brassage bureau

Maison de l'Etudiant

— koios : Au dessus de l'entrée cuisine, salle principale, alimentation depuis le brassage

Le CROUS mets à disposition du CRANS une paire de fibre optique monomode entre le local 0B et le restaurant universitaire, comme signalé sur le plan.

A l'annexe III, est ajouté dans autres locaux de brassage :

— Restaurant universitaire, Rez-de-Chaussée, brassage dans le bureau de la direction : LT

Cet avenant a été adopté :
— par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil le XX,
— par l'Ecole Normale Supérieure de Cachan le XX,
— par le Conseil d'Administration du « Cachan Réseaux À Normale Sup' » du XX.

Fait à Cachan, le XX en trois exemplaires.

Le Président de l'École Normale Supérieure de Cachan	Le Directeur du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de l'académie de Créteil	La Présidente de l'association « Cachan Réseaux À Normale Sup' »
P.P Zalio	A. Aumis	M. Espinasse